



Relevé de décisions
COMITE NATIONAL DE SUIVI
14 décembre 2023
Programme national FEAMPA 2021-2027

Le comité national de suivi FEAMPA s'est tenu jeudi 14 décembre de 14h à 17h sous la présidence d'Aurélie Darpeix Van Tongeren, cheffe du service pêche maritime et aquaculture durables de la DGAMPA, en présence de Clotilde Eudier, Vice-présidente de la région Normandie, et d'une représentation de la Commission européenne, des régions et du partenariat FEAMPA.

Clotilde Eudier a souligné la qualité des relations avec les services de l'Etat sur la gestion des fonds européens, pour conduire la fin de programmation FEAMP comme pour le lancement de la programmation FEAMPA. Le déplacement de la DGAMPA dans chacune des régions au cours de l'année 2023 a été particulièrement apprécié.

La Commission européenne a exprimé sa satisfaction de voir la France réaliser des progrès importants dans sa mise en œuvre des fonds européens, notamment grâce au renforcement des moyens humains affectés à cette mission. Elle estime que beaucoup reste encore à faire comme en témoignent les difficultés de mobilisation des fonds dans les régions ultrapériphériques et le "démarrage poussif" des engagements sur le FEAMPA, alors que le premier jalon de dégageant d'office se profile en 2025 (objectif de paiements d'environ 100 M€).

Sur le déclenchement de l'art 26 du règlement FEAMPA (aides de crises) :

- la DGAMPA a rapporté les échanges au Conseil du dimanche 10 décembre 2023 et souligné que de nombreux Etats membres sont venus appuyer la demande portée par le Portugal avec le soutien de la France. Elle a indiqué qu'en cas de déclenchement de la mesure par la Commission des choix politiques devront être faits avec les régions compte tenu du caractère limité de l'enveloppe du FEAMPA ;

- le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) a remercié l'Etat de porter la demande de déclenchement de la mesure auprès de la Commission ;

- la Normandie a insisté sur le fait que le FEAMPA dans les régions a vocation à soutenir des investissements structurels.

- la Commission européenne (CE) a rappelé les conditions qui doivent être réunies pour déclencher la mesure : un événement exceptionnel soudain et imprévisible, d'une part, une perturbation importante de marché, d'autre part : comme l'a expliqué le Commissaire Sinkevicius lors de la réunion du Conseil, ces conditions ne sont pour le moment pas réunies, mais la Commission continue de suivre l'évolution de la situation.

Approbation par les membres du CNS FEAMP/FEAMPA du compte-rendu du CNS FEAMP/FEAMPA du 16 juin 2023.

Le compte-rendu du comité national de suivi FEAMP – FEAMPA du 16 juin 2023 a été approuvé.

FEAMPA 2021 - 2027

1) Etat d'avancement sur la consommation du FEAMPA

Au 30 octobre 2023, 33,7 M€ de crédits FEAMPA sont engagés soit 6% de la maquette avec 171 opérations conventionnées pour les régions Sud, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Corse, Nouvelle-Aquitaine et des dispositifs nationaux.

Les niveaux d'engagements et de paiements modestes en 2023 (seulement 3,1M€ de paiements en 2023) obligent à mettre en place un plan d'action collectif pour atteindre la cible du dégagement d'office (DO) qui est de **95 822 847 €** pour la fin de 2025.

En effet, bien que le démarrage du FEAMPA ait été plus rapide que lors de la période précédente (il n'y a pas eu d'année blanche), la dynamique de programmation actuelle n'est pas supérieure à celle du FEAMP. Ceci est sans doute dû à la fois à la prolongation des engagements sur le FEAMP, réalisés afin d'en optimiser la consommation, et de ce fait à l'absence de stock lors du changement de programmation.

Les paiements ont démarré en septembre sur certains dispositifs régionaux : partenariat scientifique pêcheur, jeune pêcheur, la biodiversité et sur toute la priorité 2. Au 30 octobre 2023, 3,1M€ sont payés, soit 9% du montant engagé et 0,55% de la maquette totale.

Le préfinancement a désormais été distribué aux organismes intermédiaires (OI).

Dans ce contexte, afin d'optimiser les chances pour atteindre l'objectif de 2025, il est proposé le plan d'action suivant :

- Prévoir une demande de paiement chaque année en cas de projets pluriannuels ;
- Remontée des calendriers de demandes de paiements demandée aux OI afin de piloter la cible du DO le plus finement possible.

La CE note le bon lancement du FEAMPA même si elle espérait une avancée plus rapide au vu de l'adoption précoce du programme national et souligne l'objectif d'atteindre les cibles intermédiaires (notamment le dégagement d'office 2025). Elle demande une vigilance accrue et un travail en continu dans l'accompagnement des régions ultrapériphériques afin d'assurer une meilleure performance que sous le programme FEAMP. La CE propose que les chiffres d'avancement soient présentés de manière plus détaillées (ex : par région, par type de mesure) pour permettre une analyse plus fine de l'avancement par le CNS. Enfin, elle souligne le besoin d'une meilleure communication, notamment sur le calendrier des appels à propositions, pour le moment difficile à trouver dans les différents web-portails nationaux ou régionaux.

Sur la mobilisation des enveloppes d'investissements par les régions :

- le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), appuyé par le Comité National de la Conchyliculture (CNC) et par SFAM (Syndicat français de l'aquaculture marine et d'esturgeon) a exprimé sa préoccupation que la région Nouvelle-Aquitaine ait déjà consommé, au bout de seulement 6 mois de programmation, la totalité de son enveloppe pour l'aquaculture, alors que dans le même temps on observe que le FEAMPA démarre lentement dans beaucoup de régions.

- l'Occitanie, appuyée par l'Union du Mareyage Français (UMF), a indiqué que le démarrage lent dans certaines régions et pour certains secteurs pouvait s'expliquer par la conjoncture économique difficile.

- la Commission a précisé que le programme FEAMPA autorise des transferts entre régions et lignes budgétaires sans devoir recourir à une modification formelle du programme selon les modalités du RPDC. Elle souligne le besoin d'un suivi poussé dès le début et, le cas échéant, d'une révision en temps utile de la répartition des enveloppes afin d'assurer une période suffisamment longue pour une mise en œuvre réussie après modification du programme. Les montants des enveloppes de la programmation post 2028 s'établiront sur la base de la consommation des fonds actuels => il faut que la France optimise sa consommation du FEAMP en parallèle.

- la DGAMPA a conclu sur la nécessité d'un point de rendez-vous politique fin 2024 pour envisager les flexibilités nécessaires.

Point innovation :

L'instruction des projets innovation nationale est réalisée en Bretagne avec l'aide de deux experts extérieurs. En 2023, 4 appels à projets ont été lancés, soit un par OS ; (OS 1.1 ; OS 1.6 ; OS 2.1 et OS 2.2). La sélection des 24 projets déposés se fera fin janvier 2024. Un deuxième appel à projets est prévu à la fin de l'année 2024.

Le CIPA apprécie la grande dynamique du guichet innovation nationale mais alerte sur la faible enveloppe (15M€) déjà quasiment totalement consommée.

La DGAMPA indique qu'il est important de connaître également les niveaux de saturation des enveloppes innovation régionales.

2) Focus Aquaculture en lien avec le Plan Aquacultures d'avenir (P2A)

L'année 2023 est emblématique des difficultés sanitaires, environnementales et climatiques auxquelles l'aquaculture doit faire face : pour la conchyliculture,

contamination du milieu par le norovirus sur plusieurs bassins de production conchylicoles, épisode de mortalité massive du fait du virus *vibrio aestaerinaus* en Méditerranée, tempêtes destructrices de novembre sur le Banc d'Arguin ou en Normandie ; pour la pisciculture, inondations dans le Nord de la France, sécheresse pour les étangs des Dombes, tempêtes en Corse. L'aquaculture, qu'elle soit continentale ou littorale, est profondément liée à la qualité du milieu naturel dont elle dépend, et de manière générale, à son environnement dans toutes ses composantes.

L'ouverture des mesures FEAMPA, en région comme au niveau national, constitue un levier majeur pour soutenir la capacité d'adaptation et la puissance novatrice de l'aquaculture.

Cependant, compte tenu de l'attrait du fonds pour les porteurs de projet dans le domaine aquacole, il sera nécessaire de réfléchir collectivement à la façon la plus équilibrée et la plus efficiente d'utiliser le FEAMPA, afin de permettre une utilisation conforme aux objectifs du P2A et au développement de la filière.

Cette réflexion pourra se nourrir des recommandations issues de deux rapports qui viennent de nous parvenir :

- La Cour des comptes européenne a remis les conclusions de son audit sur l'aquaculture européenne en novembre dernier. La France faisait partie des pays audités. Si le constat général de la Cour n'est pas des plus positifs, compte tenu d'une production atone malgré une forte mobilisation de crédits FEAMP, ce rapport doit constituer une source d'enseignement pour permettre à nos filières de bénéficier de l'accompagnement le plus adéquat. Ces préconisations s'appliquent au pilotage général de la politique aquacole sur nos territoires, en facilitant les installations par une meilleure planification en mer comme à terre, une plus grande fluidité dans les procédures d'autorisation, une meilleure articulation avec les impératifs environnementaux. Mais elles concernent également la façon de mobiliser au mieux le FEAMPA, par un suivi approfondi de l'usage des crédits, la fixation de critères de sélection pour une programmation ciblée et la mise en place d'indices de durabilité.
- ces recommandations rejoignent les conclusions du rapport du Haut-Commissariat au Plan sur l'aquaculture qui vient d'être diffusé, et qui propose un plan d'action reposant sur la mise en place d'une matrice zones/espèces pour identifier les sites propices aux installations ainsi que de sites clefs en main et de guichets uniques pour alléger les procédures administratives, sur le déploiement de formations dédiées et sur le soutien aux techniques innovantes.

Les avancées de l'année 2023 au regard des objectifs que nous nous étions fixés il y a quelques mois répondent pour partie à ces différents attendus :

- la poursuite des travaux relatifs à la simplification administrative et à la clarification des procédures ;
- la poursuite des réflexions sur la construction de dispositifs de gestion des risques, afin d'offrir un panel de solutions aux professionnels en fonction des aléas rencontrés ;
- la mise en place effective cet automne d'un chantier relatif à l'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI) à travers huit groupes de travail thématiques et trois

sessions plénières, l'objectif étant de pouvoir identifier les techniques de production, espèces et sites les plus pertinents, en termes de durabilité comme de rentabilité ;

- la construction d'un outil de télédéclaration des productions, avec des fonctionnalités élargies et pour lequel les tests utilisateurs du site pilote seront effectués début 2024 ;

- le soutien à la filière algicole, au travers de l'élaboration d'une feuille de route nationale, tout type d'algues confondu, et dont la version rédigée sera soumise à consultation début 2024 ; ainsi qu'avec la tenue sur Paris de la 1^{ère} journée européenne des algues, coorganisée avec la Commission européenne ;

- l'amélioration de l'acceptabilité sociétale grâce à l'insertion des enjeux aquacoles dans les stratégies nationales environnementales (SNB, SNML, SNANC, PNACC), en valorisant les aspects durables des filières (services écosystémiques, par exemple) et en soulignant les évolutions positives des modes de production ;

- le soutien à l'attractivité des métiers et à la valorisation des produits aquacoles, à travers la mobilisation des Régions et des organisations professionnelles, notamment avec des actions financées par le FEAMPA.

La planification des usages sur le littoral pourra être renforcée sur la base des conclusions de la consultation publique qui vient de s'ouvrir sur les documents stratégiques de façade et la planification éolienne.

3) Examen des critères de sélection – [pour approbation]

Les fiches critères de sélection suivantes sont présentées membres du Comité. Les régions Guadeloupe, Nouvelle Aquitaine et la collectivité territoriale de Corse présentent des modifications de fiches précédemment validées en CNS.

Au niveau national, la fiche OS 1.1.1 - formation est présentée pour une intensité de l'aide à 100%, la fiche OS 2.1 TA1 pour ajout de précisions quant au récépissé (demande lors du CNS du 16 juin), la fiche OS 2.1 TA5 pour une modification des critères de sélection et les fiches OS 1.3 présentées pour la première fois.

L'ensemble des fiches critères de sélection présentées ont été approuvées.

4) Information, communication et évaluation

- **Communication**

La plaquette d'information FEAMPA, qui vient d'être éditée, est présentée aux membres du Comité. Elle est également mise en ligne sur le site *l'Europe s'engage en France*.

Le Tour de France des régions a mobilisé l'ensemble des équipes et des partenaires concernant l'offre de service de la DGAMPA pour le lancement du programme en Régions d'octobre 2022 à novembre 2023.

Le CNPMEM, appuyé par l'Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP) et le SFAM, a déploré qu'il était très difficile pour les têtes de réseaux nationales d'avoir des informations précises sur les appels à projets (AAP) et les guichets ouverts par les régions.

La Commission a indiqué faire le même constat et rappelé qu'il y a des exigences réglementaires en la matière. Elle souligne que la priorité française doit être de rendre accessibles les informations pour les porteurs de projets sur l'ensemble du territoire, notamment sur les AAP FEAMPA. Par ailleurs, la CE lance plusieurs campagnes de communication en 2024 (Taste the Ocean, EU Aquaculture, EUBeachCleanup) et demande le soutien national et régional des acteurs français pour les relayer. Enfin, elle encourage à faire remonter les initiatives locales afin de les intégrer dans les plans de communication et ainsi à leur donner plus de visibilité.

La DGAMPA a conclu qu'en sa qualité d'autorité de gestion, elle allait appuyer auprès des régions pour que celles-ci fassent les efforts de transparence nécessaires, notamment pour les AAP.

- **Plan d'évaluation et évaluations du programme**

L'objectif de la stratégie d'évaluation, validée en CNS du 16 juin 2023, joue un rôle clé pour permettre une action efficace, efficiente, pertinente et cohérente sur la mise en œuvre du programme FEAMPA afin de contribuer aux futures négociations du programme post 2028.

Un accord cadre sera lancé prochainement avec pour objectif une mise en œuvre opérationnelle début 2024. Deux volets seront pris en compte :

1. l'évaluation définie comme l'évaluation d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou achevés, de sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats.
2. le suivi qui utilise la collecte de données sur des indicateurs pour fournir des indications sur l'étendue des progrès et de la réalisation des objectifs

Les évaluations sur le FEAMPA seront pilotées en mode projet avec la création d'un comité de pilotage qui sera chargé du suivi des évaluations, du calendrier ainsi que de la planification.

Ainsi, l'accord cadre a pour ambition de faciliter le processus de suivi (rapport annuel des performances) en accompagnant l'autorité de gestion dans l'analyse des données de suivi d'Infosys et dans l'élaboration de conclusions et de recommandations pour des améliorations possibles.

Pour rappel, les évaluations du programme devront mesurer la contribution du programme à la stratégie de l'Union européenne et aux ambitions du programme qui ont été fixées.

5) Développement local mené par les acteurs locaux : état de la mise en œuvre, mise en place du réseau national

Pour cette nouvelle programmation, le nombre de GALPA passe de 22 à 40, dont 14 dans les régions ultrapériphériques pour une enveloppe totale de 26,5M€ de crédits FEAMPA.

Le CIPA s'étonne que le DLAL soit focalisé sur les zones du littoral alors que les zones continentales sont éligibles. Demande d'être une piste à explorer pour la France.

La DGAMPA propose de voir comment on peut répondre à cette demande en interfonds.

La Normandie indique que le FEADER propose des GAL où peuvent être présentés des projets en lien avec pisciculture.

La Commission est satisfaite du démarrage rapide des GALPA en métropole et dans les régions ultrapériphériques. La CE rappelle qu'il y a eu des simplifications au niveau de la sélection qui affichent déjà des résultats prometteurs.

6) Clôture FEAMP

La version finale du programme opérationnel du FEAMP (une révision de la maquette financière) a été adoptée le 6 novembre 2023 par la CE.

Au 4 décembre 2023, la consommation de la maquette est optimale et les paiements s'élèvent à **463 867 351€** (80% des engagements).

Ainsi, il **reste 117,1M€ à payer** dont 37 348 534€ pour les mesures régionale (hors PCS).

La fiche relative aux coûts simplifiés, amendée suite à l'audit CCUE sur la collecte de données, est approuvée.

7) Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

31 JAN. 2024

La Cheffe du Bureau
des fonds européens
et d'investissement
Cécile DANNEELS